

Montréal

Montréal, le 12 septembre 2019

Céline Legendre  
Ligne directe : 514.904.8108  
[clegendre@osler.com](mailto:clegendre@osler.com)  
Notre dossier : 1202747

Toronto

Calgary

**PAR COURRIEL ET POSTE**

Ottawa

Me Véronique Dubois  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Vancouver

Tour de la Bourse  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

New York

**Objet: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année  
tarifaire 2020-2021 (la « Demande »)  
Dossier : R-4100-2019**

Chère consœur,

Nous faisons suite à la transmission en date du 5 septembre dernier de la Demande de l'AQCIE, de la FCEI et d'OC<sup>1</sup> (les « **Demanderesses** ») visant l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2020-2021.

Nous soulignons d'ores et déjà à ce titre la tenue la semaine prochaine des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 34, soit la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*<sup>2</sup> – auxquelles participent toutes les Demanderesses<sup>3</sup> et qui est en filigrane de leur Demande.

Nous confirmons comparaître pour Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), laquelle est mise en cause dans le cadre du dossier, sous entières réserves que de droit incluant, sans s'y limiter, quant au caractère irrégulier, prématuré et inopportun de la Demande. Hydro-Québec pourrait à ce titre présenter un ou plusieurs moyens préliminaires que nous vous confirmons prochainement. L'original de la comparution de la mise en cause est joint aux présentes.

Dans l'intervalle, nous vous prions de déposer la présente comparution au dossier de la Régie de l'énergie et de nous adresser toute correspondance ou documentation future

---

<sup>1</sup> Respectivement, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et Option consommateurs.

<sup>2</sup> 1<sup>ère</sup> sess, 42<sup>e</sup> lég, 2019 (dépôt le 12 juin 2019).

<sup>3</sup> En date des présentes, respectivement le 17 septembre 2019 à 16h15, le 19 septembre 2019 à 16h30 et le 18 septembre 2018 à 16h30.

relativement au présent dossier aux coordonnées figurant en page 1. Nous comprenons que vous veillerez également à nous confirmer sous peu le nom des régisseurs attirés au présent dossier.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./S.R.L.**

(s) Céline Legendre  
Céline Legendre  
CL/JHG  
p.j.

Cc: Me Pierre Pelletier  
Me André Turmel, *Fasken Martineau DuMoulin*  
Me Eric McDevitt David, *Municonseil Avocats inc.*  
Mes Eric Fraser, Jean-Olivier Tremblay et Simon Turmel, *Hydro-Québec*